

**Compte-rendu du rendez-vous du 2 février 2018,
avec monsieur le 1^{er} ministre, Edouard Philippe**

Etaient présents :

Pour Matignon :

Monsieur Edouard Philippe	Premier Ministre
Madame Mélanie Villers	Conseillère technique chargée des collectivités territoriales et de l'aménagement du territoire
Monsieur Xavier Chinaud	Conseiller relations politiques et relations avec les élus

Pour le Forum métropolitain du Grand Paris :

Monsieur Jean-Marc Nicolle	Président – Maire du Kremlin-Bicêtre
Monsieur Jean-François Vigier	1 ^{er} vice-président – Maire de Bures-sur-Yvette
Monsieur Patrick Jarry	Vice-président – Maire de Nanterre
Monsieur Daniel Guiraud	Vice-président - Maire des Lilas
Monsieur Jacques JP Martin	Vice-président – Maire de Nogent-sur-Marne
Monsieur Fabien Grossier	Collaborateur de Jean-Marc Nicolle
Monsieur Sylvain Cognet	Directeur général du Forum métropolitain du Grand Paris

Après une présentation du Forum et de son histoire par monsieur Jean-Marc Nicolle, les sujets annoncés sont successivement discutés.

Sur la réforme institutionnelle de l'espace métropolitain du Grand Paris

Monsieur le Premier ministre annonce que la réflexion du gouvernement et du Président de la République n'est pas encore conclue même si un dispositif institutionnel est particulièrement étudié. Il y voit le signe positif d'une prise en compte sérieuse et profonde du sujet. Cela indique également la complexité de la situation et des mesures à prendre et le caractère singulier du contexte grand parisien qui ne peut s'inspirer d'aucun autre modèle existant.

Il considère que le fait métropolitain n'est plus ignoré ou nié par les élus. Même ceux qui plaident pour une gouvernance plus large évoquent le fait métropolitain. Le Premier ministre précise cependant l'objectif de ne pas déconnecter la zone dense de la zone moins dense.

De par son expérience personnelle de maire, il concède la capacité de ceux-ci à s'entendre dans une gouvernance partagée ou autour de projets intercommunaux, malgré leurs éventuelles différences politiques.

Il concède que la réflexion menée vise une importante simplification de l'architecture territoriale. Cependant celle-ci ne nécessiterait peut-être pas de réforme constitutionnelle. Pour autant, une modification de l'article 72 visant à favoriser « *l'adaptation et la différenciation dans la production normative des régions* » n'est pas à exclure.

Il est probable que toute déclaration du Président de la République sur l'évolution institutionnelle soit encore reportée, peut-être en mars, voire avril. La question du GPE est plus contrainte dans le temps et doit donc être réglée avant.

Sur le Grand Paris Express

Comme le courrier du 30 janvier de madame Elisabeth Borne, ministre des transports, l'indique, le projet du Grand Paris express est confirmé dans son intégralité. Cependant, le Premier ministre indique que l'équation délais / enveloppe budgétaire jusqu'ici prévue n'est factuellement pas tenable. Il regrette d'ailleurs apprendre tardivement ces faits qui existent pourtant depuis longtemps. Il ne souhaite pas céder à un comportement malhonnête mais qui serait pourtant plus facile à tenir politiquement en confirmant un calendrier et une enveloppe qui ne sont pas tenables en l'état. Des dispositions seront donc annoncées courant février.

Son intention est pour autant de confirmer la réalisation du Grand Paris Express « *le chantier du siècle* » et de maintenir une dynamique constante autour et dans l'exécution du projet. Il faut donc pour cela engager le chantier pour le rendre irréversible et rassurer l'ensemble des parties prenantes.

Briser le plafond d'emplois de la SGP sera pour cela nécessaire.

Monsieur Jean-Marc Nicolle évoque alors les travaux menés au Forum sur les Mobilités 2030, et présente **le projet de consultation internationale sur le devenir des autoroutes urbaines et le boulevard périphérique**. Il précise le souhait du Forum d'une implication de l'Etat (en charge du réseau routier structurant) dans cette démarche complémentaire aux projets de transport en commun. Il indique la sollicitation parallèle de la Région qui possède la compétence globale sur les mobilités.

Le Premier ministre indique qu'il ne sait pas répondre. Par principe il considère qu'il est toujours bon d'avoir une démarche prospective et de réfléchir à l'avenir de toute infrastructure de cette importance. Il indique donc son avis bienveillant sur un tel principe mais renvoie la question concrète à madame la ministre des transports qu'il faut interpeller sur le sujet, avec la Région.

Sur les finances locales

Le Premier ministre déclare que l'objectif du gouvernement est de revoir totalement la fiscalité locale qui n'est pas satisfaisante. Il considère que si les élus semblaient douter de la détermination ou de la capacité du gouvernement à s'attaquer à cette réforme, ils réalisent maintenant, à travers

les décisions sur la fiscalité régionale et celles sur la taxe d'habitation, que cela sera réellement entrepris.

La façon d'organiser le travail n'est pas facile. Les interlocuteurs sont multiples et notamment, les associations des différentes strates de collectivités, veulent jouer un rôle important et défendre leurs intérêts. Il va donc falloir multiplier les initiatives de concertation, avancer dans la réflexion en prenant en compte sa complexité et sa difficulté politique. Le Premier ministre annonce un délai d'environ deux ans et demi pour aboutir.

Il entend l'expertise du Forum sur ces sujets et lui propose donc de faire un « papier » sur ce qui peut relever d'un bon système de fiscalité locale.